



Outre-Mer

## RAPPORT SEMESTRIEL : AVRIL 2025

# OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES POUR LES PARTICULIERS DANS LES DOM

ET DANS LES COLLECTIVITÉS DE SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-MARTIN ET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

L'IEDOM établit l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM et les collectivités d'outre-mer (DCOM) de la zone euro, en avril et en octobre de chaque année, conformément à l'article L. 721-13<sup>1</sup> du Code monétaire et financier. La collecte et le traitement des données couvrent les 42<sup>2</sup> établissements bancaires installés dans les huit<sup>3</sup> géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Le suivi porte sur les services les plus couramment utilisés par la clientèle (dits « extrait standard des tarifs »<sup>4</sup>) et 3 tarifs réglementés. Les tarifs présentés sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2025.

Afin de permettre la comparaison des tarifs des DCOM de la zone euro avec ceux de l'Hexagone, ce rapport reprend également les dernières données publiées par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) pour l'Hexagone, qui correspondent aux tarifs en vigueur au 5 avril 2024, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEDOM. L'échantillon du CCSF porte sur la moyenne des tarifs de 100 établissements de crédit hexagonaux représentant 98,9 % des parts de marché des comptes de particuliers.

**Par rapport à octobre 2024, les principaux résultats de l'Observatoire d'avril 2025 sont les suivants :**

- **8 tarifs moyens de l'extrait standard sur 14 sont supérieurs dans les DCOM de la zone euro aux moyennes hexagonales, 4 sont inférieurs ou égaux** et 2 tarifs ne peuvent être comparés car non significatifs.
- **En termes d'évolution, 7 tarifs sur 14 de l'extrait standard sont en hausse, 2 sont stables, 3 demeurent gratuits et 2 sont non significatifs.** Aucune baisse concernant les tarifs suivis n'est observée sur les DCOM zone euro. En revanche, 4 tarifs DCOM ont augmenté de plus de 50 centimes entre les deux observatoires.
- **Les hausses les plus prononcées concernent les frais de tenue de compte (+1,07 €, soit +4,3 %),** avec un coût moyen dans les DCOM de 25,92 €. Cette hausse est imputable à 4 groupes, présents sur toutes les géographies et dont l'un d'eux a très fortement augmenté son tarif (+9,4 € soit +31 %). **Les 3 moyennes DCOM des tarifs des cartes de paiement progressent de plus de 50 centimes.** La hausse est plus marquée pour la carte à autorisation systématique (+0,74 €, +2,1 %) qui rattrape progressivement les deux autres. Pour tous les groupes bancaires à l'exception d'un établissement, le tarif des cartes à débit différé est aujourd'hui identique à celui des cartes à débit immédiat (plus de 46 € pour les moyennes DCOM). Les tarifs moyens des virements SEPA en agence, des cotisations d'assurances, et des commissions d'intervention (par opération) augmentent pour leur part respectivement de 0,21 €, 0,11 € et 0,3 € (+4,7 %, +0,4 % et +0,4 %).
- **Hors extrait standard, les frais de rejet des chèques inférieurs et supérieurs à 50 euros sont stables** par rapport à l'Observatoire d'octobre 2024, les variations très faibles sont uniquement le fait du changement de pondération de cet observatoire.

<sup>1</sup> Révision du COMOFI en 2022.

<sup>2</sup> La fermeture de la Banque des Caraïbes (BDC) fin 2023, implique qu'elle n'est plus collectée pour l'OTB ni en Guadeloupe ni en Martinique.

<sup>3</sup> À partir de l'échéance d'octobre 2023, les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont traitées séparément de la Guadeloupe.

<sup>4</sup> Depuis l'Observatoire d'avril 2018, les libellés des tarifs de l'extrait standard ont évolué, pour tenir compte de la création d'un « Document d'information tarifaire (DIT) » au niveau de l'Union européenne, décret n° 2018-774. La structure du DIT reprend celle de l'extrait standard des tarifs, à laquelle s'ajoutent les informations complémentaires relatives à (ou aux) offre(s) groupée(s) de services éventuellement commercialisée(s) par chaque établissement.

# Synthèse

## Tarifification moyenne des services bancaires aux particuliers dans les DOM et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon au 1<sup>er</sup> avril 2025

en euros	Guadeloupe	Saint-Barthélemy	Saint-Martin	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>										
Tenue de compte (par an)	27,68	32,08	29,26	25,57	27,72	23,96	26,93	23,59	25,92	21,13*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,77	1,08	1,06	0,73	0,94	0,37	0,69	0,00	0,63	0,03
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,68	1,45	1,74	NS	NS	1,28	1,32	2,23	NS	1,39
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	NS	NS	0,31	NS	NS	0,34	NS	NS	0,28
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	47,59	49,24	47,68	46,87	47,29	45,02	44,74	46,44	46,25	43,31
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	47,59	49,24	47,68	46,72	46,94	45,02	44,74	46,44	46,16	43,33
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	38,11	39,81	37,73	35,27	36,55	35,13	34,64	41,74	36,14	31,37
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,02	1,12	1,12	1,00	1,02	1,00	1,00	1,00	1,01	0,96
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,58	4,69	4,53	4,93	4,48	4,57	4,48	3,98	4,58	4,79
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	7,97	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	7,33
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	27,90	31,27	31,55	25,95	27,91	26,88	25,13	36,00	27,27	26,01
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	29,57	30,00	30,00	29,02	29,65	28,98	29,30	30,00	29,29	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	48,57	50,00	50,00	46,89	48,84	45,87	47,31	50,00	47,31	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	19,93	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99	

(1) Tarifs en vigueur au 5 avril 2024

NS : NS (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet

\* Le montant de 21,13 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

**Méthodologie** : la collecte des tarifs est effectuée toutes taxes comprises (TTC) par la société Sémaphore Conseil. Les tarifs présentés sont des moyennes pondérées par géographie calculées par l'IEDOM. Le tarif de chaque établissement de crédit est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement au 31 décembre 2024. Sur Mayotte, le nombre de comptes en décembre 2023 pour La Banque Postale a été reporté sur décembre 2024, suite à l'incapacité de l'établissement de fournir les données actualisées. La moyenne DCOM zone euro tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers). Le tarif hexagonal est collecté en date du 5 avril de l'année (et non plus au 5 janvier) ; il est publié une seule fois par an, en octobre de la même année par le Comité Consultatif du secteur financier (CCSF). Les établissements bancaires collectés dans cet Observatoire sont réputés « installés » quand ils exercent une activité dans le territoire via un guichet domiciliaire d'opération enregistré auprès de la Banque de France dans la géographie concernée.

**Nota bene** : ❶ La structure des places bancaires, avec le poids parfois important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ❷ L'Observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services, et ne présente pas les forfaits aux définitions propres à chaque établissement de crédit. ❸ Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements (mis à jour lors des Observatoires d'octobre).

# Guadeloupe<sup>5</sup>

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> avril 2025

en euros	BRED-BP	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CEPAC	BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE	CRCAMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Guadeloupe	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>									
Tenue de compte (par an)	30,48	26,40	25,20	31,20	30,00	22,80	39,40	27,68	21,13*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,77	0,03
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,70	2,10	0,00	2,30	50	2,14	1,68	1,39
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	50	50	50	0,50	0,23	50	NS	0,28
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	49,20	47,00	44,70	49,50	49,00	45,80	51,60	47,59	43,31
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	49,20	47,00	44,70	49,50	49,00	45,80	51,60	47,59	43,33
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	40,00	34,00	41,80	43,50	40,00	33,30	36,00	38,11	31,37
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,10	1,00	1,00	1,00	1,00	1,50	1,02	0,96
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,20	4,10	4,05	4,00	4,00	5,50	6,50	4,58	4,79
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	7,33
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	31,20	26,00	36,00	26,40	24,00	24,00	36,00	27,90	26,01
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>									
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	29,57	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	48,57	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 avril 2024

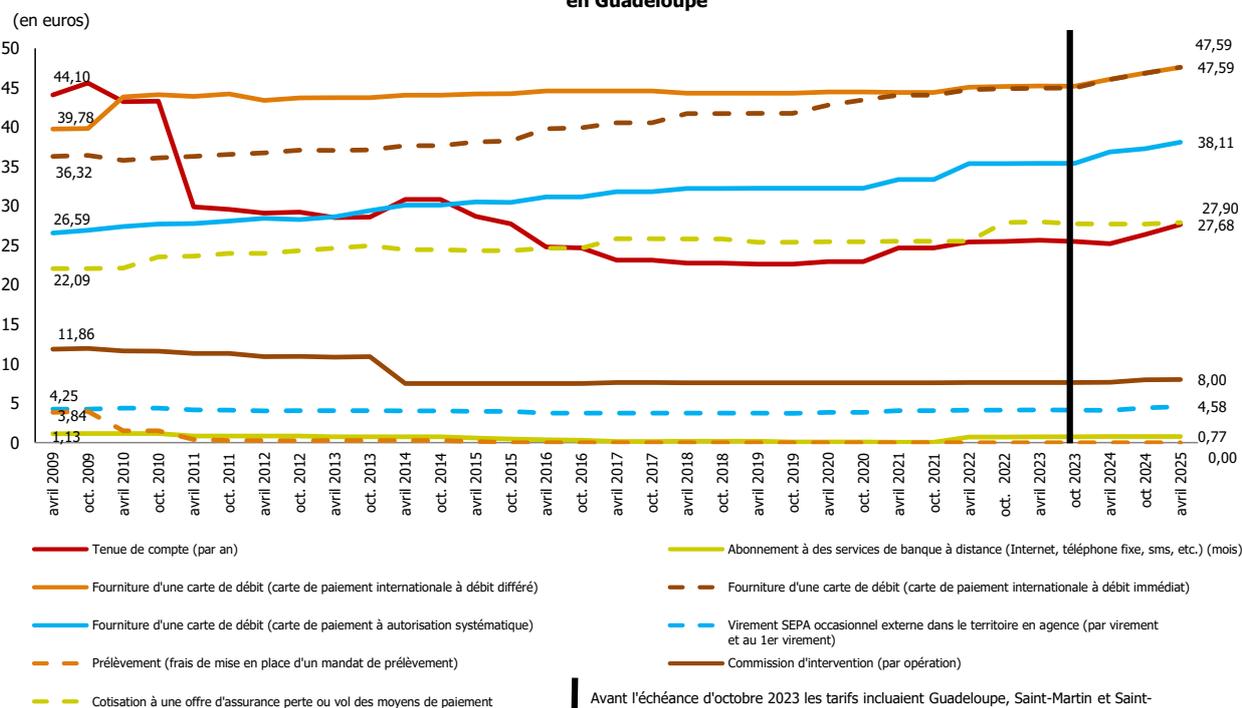
NS : NS (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet

\* Le montant de 21,13 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et avril 2025 en Guadeloupe



Avant l'échéance d'octobre 2023 les tarifs incluaient Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

<sup>5</sup> Avant l'échéance d'octobre 2023, les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin étaient incluses dans la moyenne de la Guadeloupe, à partir d'octobre 2023 les tarifs guadeloupéens ne les intègrent plus.

# Saint-Barthélemy<sup>6</sup>

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> avril 2025

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE	CRCAMG	LCL	Saint-Barthélemy	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>							
Tenue de compte (par an)	30,48	25,20	31,20	30,00	39,40	32,08	21,13*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00	1,08	0,03
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,10	0,00	2,30	2,14	1,45	1,39
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	SO	0,50	SO	NS	0,28
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	49,20	44,70	49,50	49,00	51,60	49,24	43,31
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	49,20	44,70	49,50	49,00	51,60	49,24	43,33
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	40,00	41,80	43,50	40,00	36,00	39,81	31,37
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,50	1,12	0,96
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,20	4,05	4,00	4,00	6,50	4,69	4,79
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	7,33
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	31,20	36,00	26,40	24,00	36,00	31,27	26,01
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>							
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 avril 2024

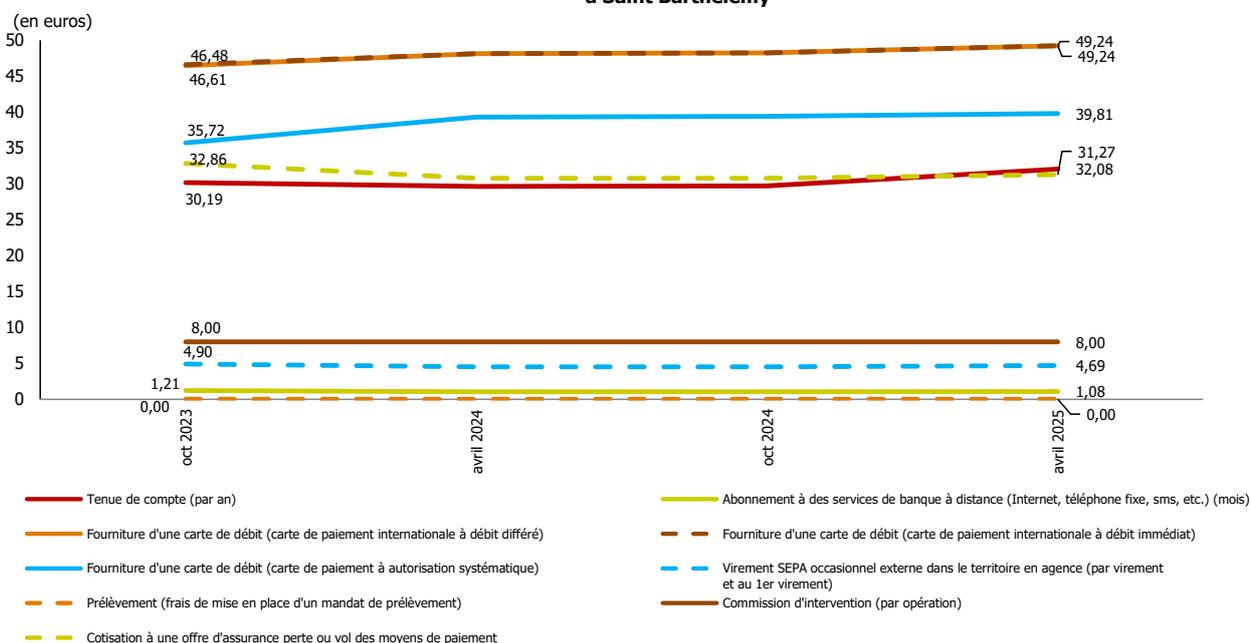
NS : NS (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet

\* Le montant de 21,13 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

**Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre octobre 2023 et avril 2025 à Saint Barthélemy**



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

<sup>6</sup> Avant l'échéance d'octobre 2023, les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin étaient incluses dans la moyenne de la Guadeloupe. La CRCAMG n'est collectée à Saint-Barthélemy qu'à partir de l'échéance d'avril 2024, suite à la non-disponibilité de son nombre de comptes pour l'échéance d'octobre 2023.

# Saint-Martin<sup>7</sup>

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> avril 2025

en euros	BRED-BP	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CEPAC	LCL	Saint-Martin	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>						
Tenue de compte (par an)	30,48	26,40	25,20	39,40	29,26	21,13*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	1,00	0,00	0,00	1,06	0,03
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,70	2,10	2,14	1,74	1,39
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	SO	SO	NS	0,28
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	49,20	47,00	44,70	51,60	47,68	43,31
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	49,20	47,00	44,70	51,60	47,68	43,33
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	40,00	34,00	41,80	36,00	37,73	31,37
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,10	1,00	1,50	1,12	0,96
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,20	4,10	4,05	6,50	4,53	4,79
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	7,33
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	31,20	26,00	36,00	36,00	31,55	26,01
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>						
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 avril 2024

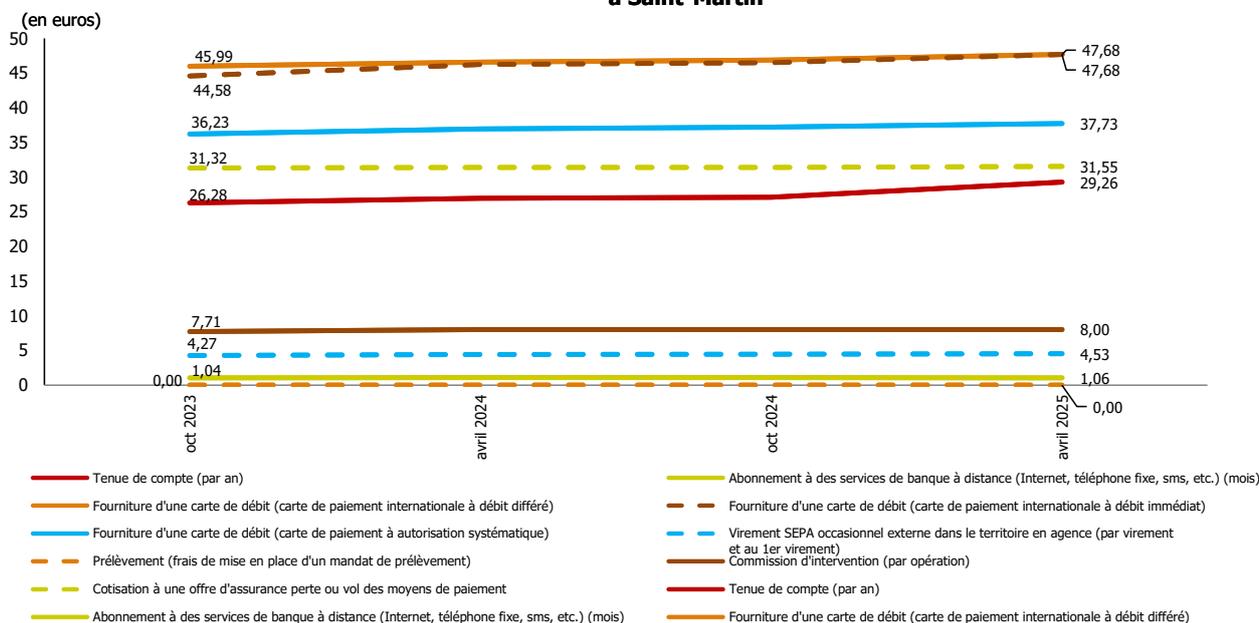
NS : NS (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet

\* Le montant de 21,13 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre octobre 2023 et avril 2025 à Saint-Martin



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

<sup>7</sup> Avant l'échéance d'octobre 2023, les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin étaient incluses dans la moyenne de la Guadeloupe.

# Guyane

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> avril 2025

en euros	BRED-BP	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CEPAC	BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	Guyane	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>								
Tenue de compte (par an)	30,48	26,40	25,20	27,60	31,80	22,80	25,57	21,13*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,73	0,03
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,70	2,10	0,00	SO	SO	NS	1,39
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	SO	SO	0,32	0,21	0,31	0,28
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	49,20	47,00	44,70	49,50	47,90	45,80	46,87	43,31
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	49,20	47,00	44,70	49,50	46,00	45,80	46,72	43,33
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	40,00	34,00	41,80	43,50	33,75	33,30	35,27	31,37
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,10	1,00	0,92	1,00	1,00	1,00	0,96
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,20	4,10	4,05	3,69	4,20	5,50	4,93	4,79
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	7,37	8,00	8,00	7,97	7,33
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	31,20	26,00	36,00	26,40	25,20	24,00	25,95	26,01
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	27,65	30,00	28,50	29,02	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	46,08	50,00	45,00	46,89	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	18,43	20,00	20,00	19,93	

(1) Tarifs en vigueur au 5 avril 2024

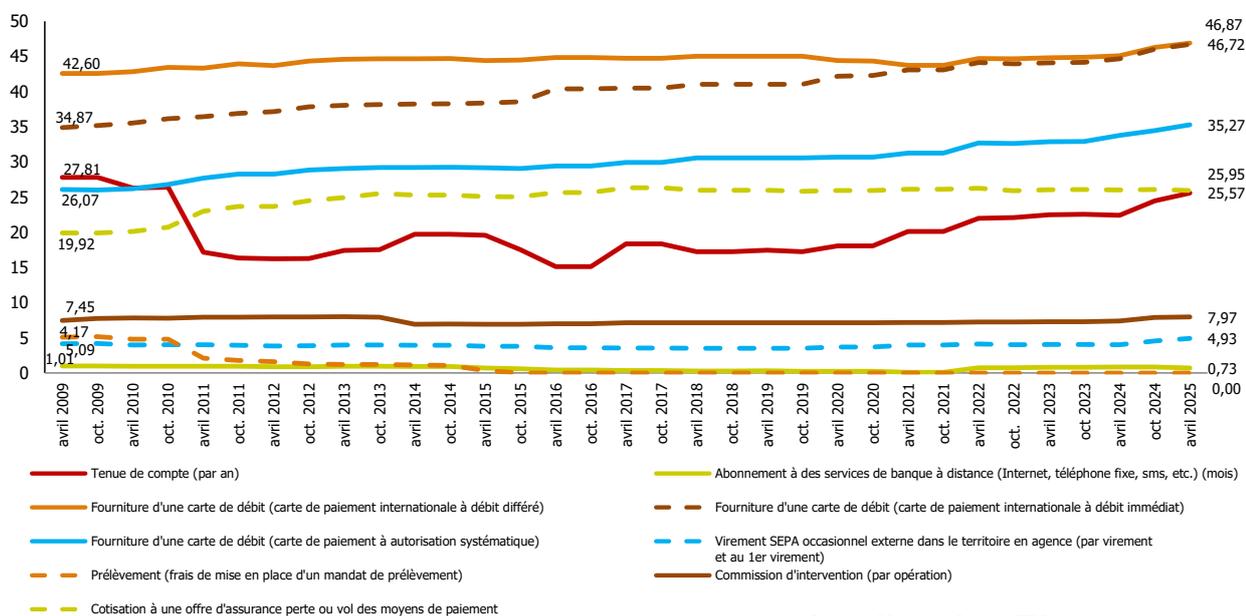
NS : NS (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet

\* Le montant de 21,13 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité. \*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et avril 2025 en Guyane

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# Martinique

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> avril 2025

en euros	BRED-BP	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CEPAC	BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Martinique	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>									
Tenue de compte (par an)	30,48	26,40	25,20	31,20	31,80	22,80	39,40	27,72	21,13*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,94	0,03
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,70	2,10	0,00	SO	SO	2,14	NS	1,39
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	SO	SO	0,32	0,23	SO	NS	0,28
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	49,20	47,00	44,70	49,50	47,90	45,80	51,60	47,29	43,31
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	49,20	47,00	44,70	49,50	46,00	45,80	51,60	46,94	43,33
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	40,00	34,00	41,80	43,50	33,75	33,30	36,00	36,55	31,37
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,10	1,00	1,00	1,00	1,00	1,50	1,02	0,96
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,20	4,10	4,05	4,00	4,20	5,50	6,50	4,48	4,79
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	7,33
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	31,20	26,00	36,00	26,40	25,20	24,00	36,00	27,91	26,01
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>									
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	29,65	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	48,84	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 avril 2024

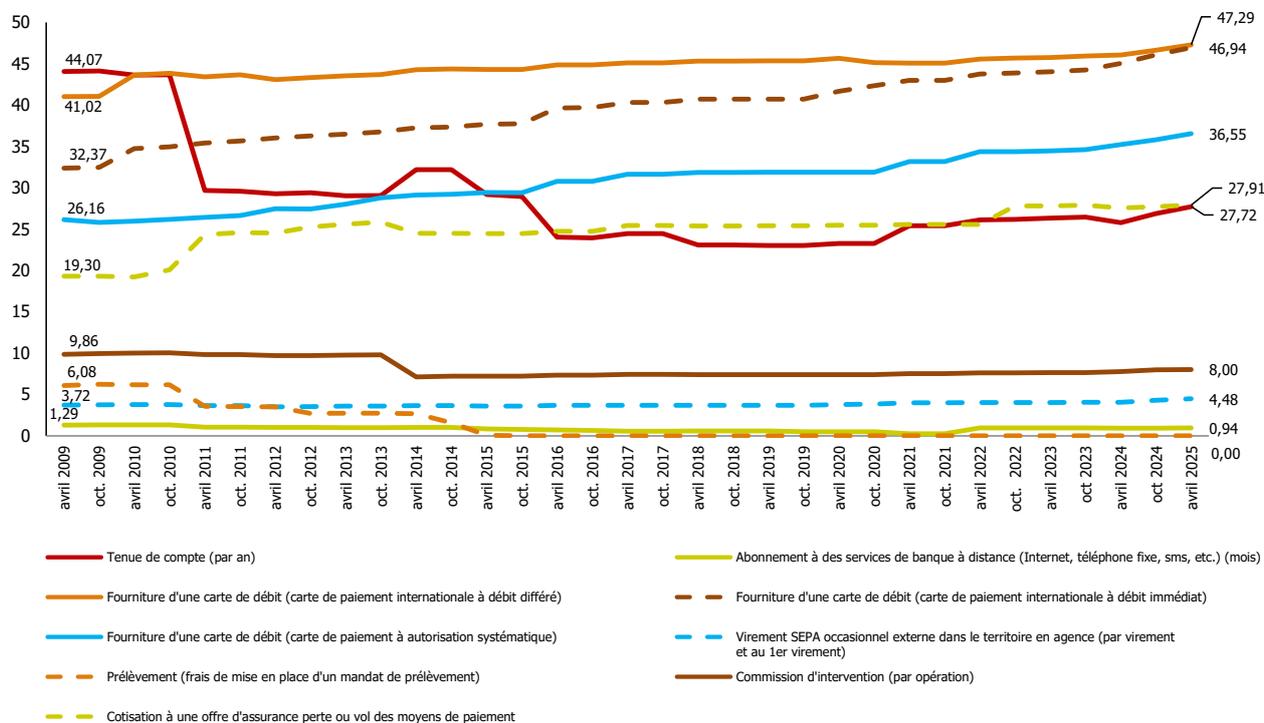
NS : NS (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet

\* Le montant de 21,13 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité \*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et avril 2025 à la Martinique

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# La Réunion

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> avril 2025

en euros	BRED-BP	CEPAC	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	BNPP RÉUNION	La Réunion	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>								
Tenue de compte (par an)	30,48	25,20	32,00	18,00	22,80	31,20	23,96	21,13*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,37	0,03
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,10	1,50	1,00	SO	0,00	1,28	1,39
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	0,30	SO	0,23	SO	NS	0,28
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	49,20	44,70	42,00	41,40	45,80	49,50	45,02	43,31
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	49,20	44,70	42,00	41,40	45,80	49,50	45,02	43,33
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	40,00	41,80	33,50	29,00	33,30	43,50	35,13	31,37
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,96
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,20	4,05	3,95	3,80	5,50	4,00	4,57	4,79
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	7,33
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	31,20	36,00	21,25	24,00	24,00	26,40	26,88	26,01
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	28,00	28,50	30,00	28,98	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	40,00	45,00	50,00	45,87	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 avril 2024

NS : NS (nombre d'observations insuffisant)

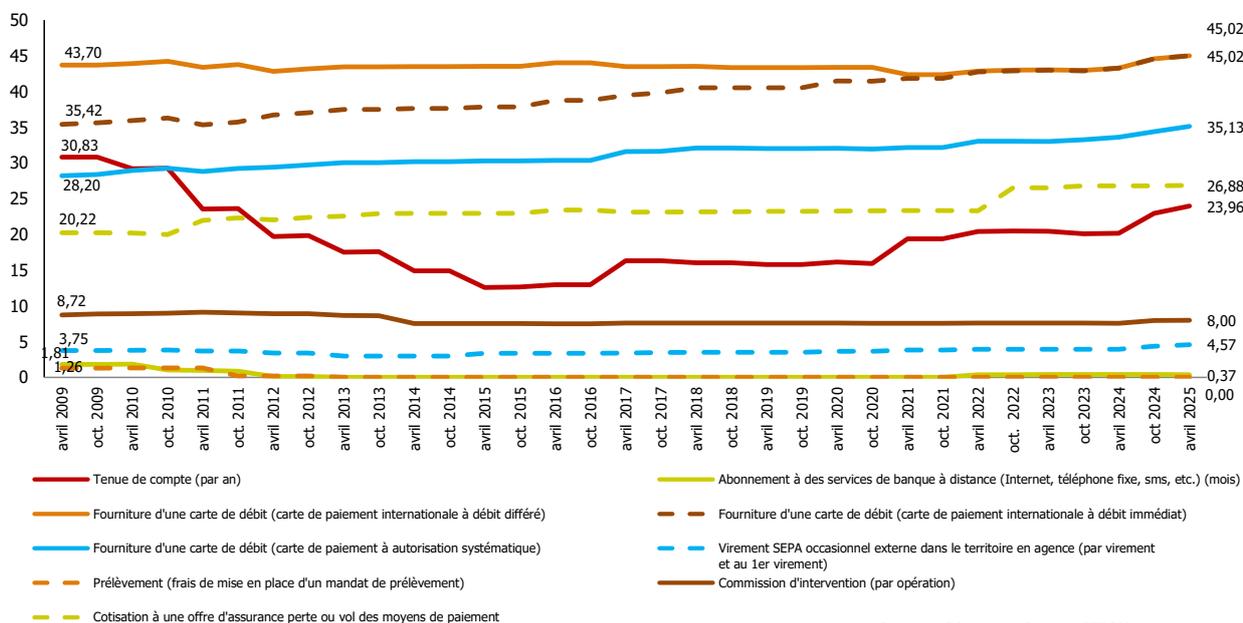
SO : Sans objet

\* Le montant de 21,13 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et avril 2025 à La Réunion

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# Mayotte

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> avril 2025

en euros	BRED-BP	CEPAC	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	Mayotte	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>							
Tenue de compte (par an)	30,48	25,20	32,00	18,00	22,80	26,93	21,13*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,69	0,03
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,10	1,50	1,00	SO	1,32	1,39
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	0,30	SO	0,21	0,34	0,28
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	49,20	44,70	42,00	41,40	45,80	44,74	43,31
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	49,20	44,70	42,00	41,40	45,80	44,74	43,33
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	40,00	41,80	33,50	29,00	33,30	34,64	31,37
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,96
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,20	4,05	3,95	3,80	5,50	4,48	4,79
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	7,33
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	31,20	36,00	21,25	24,00	24,00	25,13	26,01
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>							
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	28,00	28,50	29,30	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	40,00	45,00	47,31	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 avril 2024

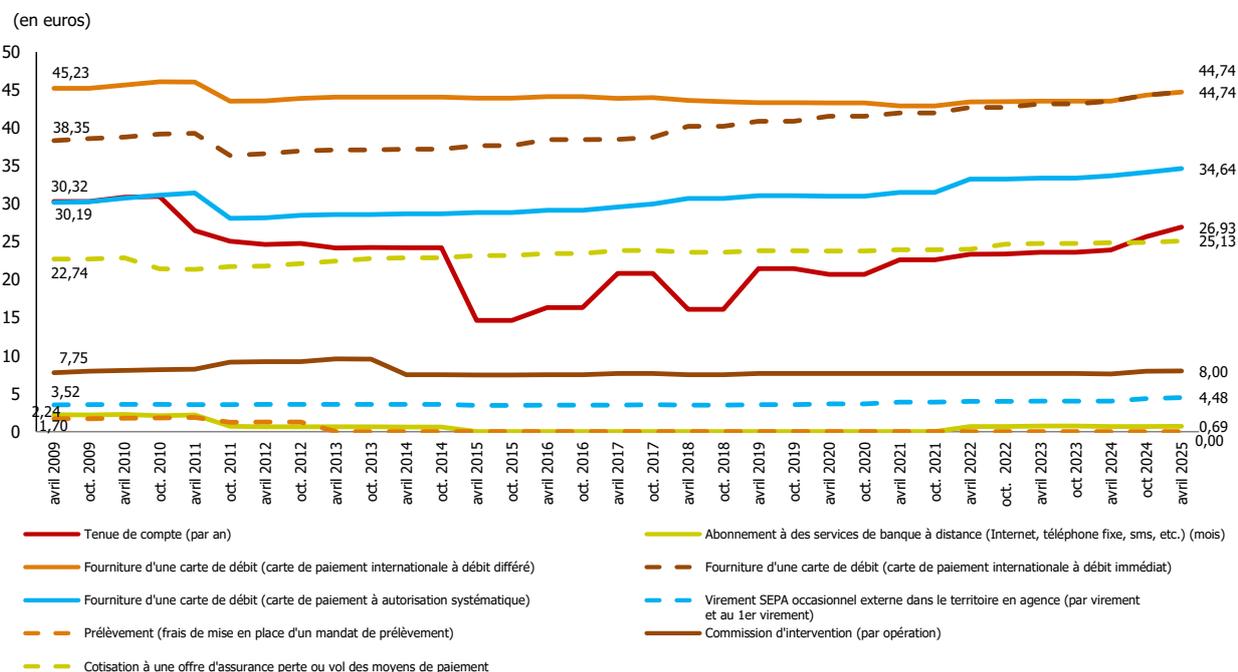
NS : NS (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet

\* Le montant de 21,13 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et avril 2025 à Mayotte



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# Saint-Pierre-et-Miquelon

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> avril 2025

en euros	CEPAC	CEIDF	Saint-Pierre-et-Miquelon	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>				
Tenue de compte (par an)	25,20	19,80	23,59	21,13*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,03
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	2,10	2,55	2,23	1,39
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	SO	SO	NS	0,28
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	44,70	50,55	46,44	43,31
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	44,70	50,55	46,44	43,33
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	41,80	41,60	41,74	31,37
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,00	1,00	0,96
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,05	3,80	3,98	4,79
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,14
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	7,33
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	36,00	36,00	36,00	26,01
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>				
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	

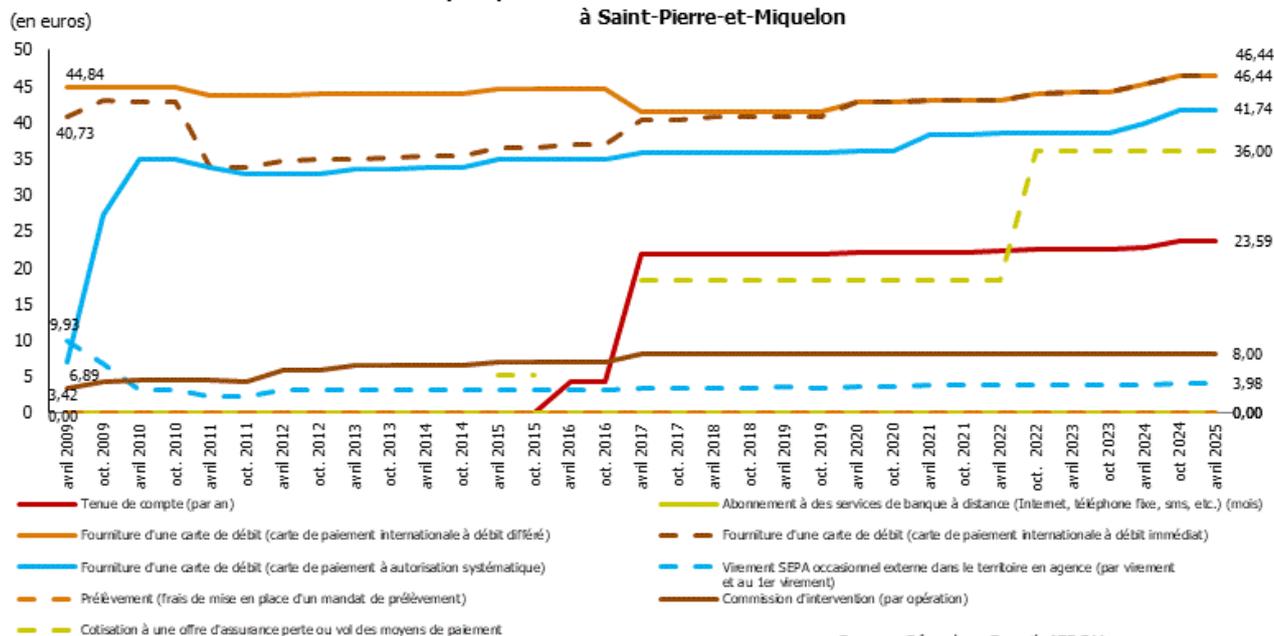
(1) Tarifs en vigueur au 5 avril 2024

NS : NS (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet (service SO)

\* Le montant de 21,13 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et avril 2025 à Saint-Pierre-et-Miquelon



Sources : Sémaphore Conseil / IEDOM

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : I. ODONNAT ■ Responsable de la rédaction : M. AOURIRI

Rédaction : A. HAUTCOEUR-COLIN ■ Éditeur : IEDOM